

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2757**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Station d'épuration - Renouvellement des diffuseurs d'air sur une des files biologiques (UF4) -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée avec l'entreprise INEO RESEAUX
EST

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2757**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Station d'épuration - Renouvellement des diffuseurs d'air sur une des files biologiques (UF4) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée avec l'entreprise INEO RESEAUX EST**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une procédure adaptée a été lancée, en application des articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de renouvellement des diffuseurs d'air sur une des files biologiques (UF4) de la station d'épuration de Pierre Bénite.

Les prestations comprennent l'ensemble des fournitures et travaux nécessaires au renouvellement de l'ensemble des diffuseurs sur une des files biologiques ainsi que le nettoyage des rampes de cette même file.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 11 octobre 2011, a classé première l'offre de l'entreprise INEO RESEAUX EST pour un montant de 248 888 € HT, soit 297 670,05 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de renouvellement des diffuseurs d'air sur une des files biologiques (UF4) de la station d'épuration de Pierre Bénite et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise INEO RESEAUX EST pour un montant de 248 888 € HT, soit 297 670,05 TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 1836, le 10 janvier 2011, à hauteur de 3 250 000 € HT en dépenses.

3° - Le montant à payer au titre du présent marché, soit 248 888 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 231 320.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.